

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2018/06/09-25

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 09/06/2018,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.741-9 à D.741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement des études ;

DÉCIDE :

**OBJET : Tarifs des droits d'inscription au concours d'entrée sur dossier à l'IEP
(mention très bien au baccalauréat).**

Le conseil d'administration approuve les tarifs des droits d'inscription des candidats au concours d'entrée sur dossier à l'IEP ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat tels que :

Etudiants boursiers : 20 €

Etudiants non-boursiers : 40 €.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29

Fait à Aix-en-Provence, le 09/06/2018

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

25.6.2018